



N/REF JMP 2025.71

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 063-216301937-20250205-DEC_10_2025-AR



DECISION N° 10/2025

Prise en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OBJET – Demande d'attribution à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales de subventions nécessaires à la réalisation des projets portés par la commune

Le Maire de la Commune de LEMPDES

- **VU** le projet de travaux de rénovation énergétique et de restructuration du groupe scolaire Les Vaugondières de la ville de Lempdes ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ;

◆ D E C I D E ◆

Article 1 Il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour le projet de travaux de rénovation énergétique et de restructuration du groupe scolaire Les Vaugondières de la ville de Lempdes.

Le coût estimatif de l'opération rénovation s'élève à 4 412 063,94 € H.T., le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux de rénovation 2025-2026 (estimation APD)	2 765 582,00 €
Travaux de VRD 2025-2026 (estimation APD)	183 000,00 €
Travaux de construction 2025-2026 (estimation APD)	990 900,00 €
Maitrise d'oeuvre afférente au projet	301 639,94 €
Coûts annexes – CT – CSPS – Plans – Etudes géotechniques – Diagnostic acoustique ...	170 942,00 €
Coût H.T.	4 412 063,94 €

Financements	Statut (acquis ou sollicité)	Montant sollicité ou acquis H.T.	Part du total
DSIL			
DETR	Sollicité	450 000,00 €	10,20 %
Fonds vert	Sollicité	333 884,00 €	7,57 %
Autres subventions Etat			
Fonds Européens (FEDER)	Sollicité	336 423,00 €	7,63 %
Conseil Départemental chaufferie bois	Sollicité	2 158,00 €	0,05 %
Conseil Régional plan forêt 2023-2027	Sollicité	36 480,00 €	0,83 %
Conseil Départemental fonds chêne sur la maîtrise d'oeuvre	Acquis	97 500,00 €	2,21 %
Contrat chaleur renouvelable COT +	Sollicité	18 129,00 €	0,41 %
Total financements publics		1 274 574,00 €	28,89 %
Emprunt le cas échéant			
Fonds propres		3 137 489,94 €	71,11 %
Recettes le cas échéant			
Total autofinancement		3 137 489,94 €	71,11 %
Coût H.T.		4 412 063,94 €	100,00 %

Article 2 Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet du Puy de Dôme.

Fait à Lempdes, le 5 février 2025

Le Maire

Henri GISSELBRECHT

